



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E83061

VALABLE JUSQU'AU 02/06/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2008

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 509 276 804 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 88 7044 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 17121237446

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 17121237446

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : BARET SYLVAIN

36 FAUBOURG DE CHARMES  
88700 RAMBERVILLERS

Téléphone : 03 29 65 23 12

Portable :

Site Internet :

E-mail : entreprise.baret@orange.fr

Responsabilité légale :

BARET SYLVAIN CHEF D'ENTREPRISE

Fax : 03 29 65 23 12

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/06/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	13/04/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/02/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	28/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY  
46, RUE JACQUINOT  
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.